# Société Pierre APPRIN & Cie

# Projet de renouvellement-extension de la Carrière du Rocheray

## *Saint-Jean-de-Maurienne (73)*

# Demande d'autorisation environnementale

Pièce 1 : Type de demande
Pièce 2 : Identification du pétitionnaire
Pièce 3 : Description du projet
Pièce 4 : Localisation du projet
Pièce 5 : Cadre juridique lié aux activités du projet
Pièce 6 : Dossier d'évaluation environnementale commune
Pièce 6-2 : Annexes de l'évaluation environnementale
***Annexe 3 : Recherche d'amiante dans les granulats - ITGA, 2024***
Pièce 7 : Autres pièces spécifiques
Pièce 8 : Plans et éléments graphiques

21 janvier 2025
N° d'affaire : 2018120

SOCIETE AU CAPITAL DE 100 000 €
404 867 251 RCS CHAMBERY
350, ROUTE DE LA BETAZ
73390 CHAMOUX-SUR-GELON
TEL. +33 (0)4 79 84 34 88
FAX +33 (0)4 79 84 41 87
KARUM@KARUM.FR
WWW.KARUM.FR

44 Rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

# RAPPORT D'ESSAI N° IT042405-14371 EN DATE DU 27/05/2024
# RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE SOL POLLUÉ

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

## Client :
ALGADE ANTENNE SUD
15 rue du Gardon
26700 PIERRELATTE

## Prélèvement :
Commande ITGA : IT0424-9097
Échantillon ITGA : IT042405-14371
Reçu au laboratoire le : 24/05/2024

## Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

| | |
|---|---|
| Commande | N°LWD_OPP_15199_2023_NUC |
| Dossier client | 15 RUE DU GARDON 26700 PIERRELATTE |
| Échantillon | 1 - Terre nuc - / |

| | |
|---|---|
| Description ITGA | Terre végétale homogène beige avec éléments rocheux en vrac |

## Préparation :
Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

- Pour une analyse au Microscope Électronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

## Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
  La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

## Résultat :

| Fraction Analysée | Techniques analytiques (Méthode de préparation) et date d'analyse | Résultat | Variété d'amiante | Éléments analytiques |
|---|---|---|---|---|
| ▶ Terre végétale homogène beige avec éléments rocheux en vrac | MOLP + META (A) le 24/05/2024<br>Nombre de préparations : 3<br>Nombre de supports d'analyse : 6 | Amiante non détecté (1) | --- | Analystes : KAZ (2) |

*(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).*

*(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai et non par couche.*

Validé par : François CHAIX - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.